



Communiqué

Berne, le 11 novembre 2015

La nouvelle loi sur les produits du tabac ne tient pas assez compte des connaissances scientifiques

Le Conseil fédéral a approuvé son projet de loi sur les produits du tabac à l'intention du Parlement.

Les nouvelles dispositions visent avant tout à réduire la consommation, ce qui est en soi souhaitable, car les fumeurs ont de grandes chances de tomber malade et de décéder. Chaque année, 9500 décès sont en effet directement liés au tabagisme (cancers, maladies cardio-vasculaires...). Cela engendre non seulement de grandes souffrances mais aussi des coûts importants pour la communauté. Le projet de loi souffre cependant de grandes lacunes, qui auront pour résultat que la diminution de la consommation sera marginale.

La Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT) avait déjà souligné lors de la consultation que si le but était de réduire considérablement la consommation de tabac, et ainsi de diminuer les coûts induits, la publicité devait être purement et simplement interdite. Cela a été prouvé au cours des dernières années par des études à la fois sérieuses et poussées.

Les travaux les plus récents montrent de plus que l'effet de la publicité pour le tabac est particulièrement marqué auprès des enfants et des adolescents, avec pour conséquence que la cigarette devient une partie de leur identité et du style de vie auquel ils aspirent. Pour les jeunes en particulier, il est extrêmement difficile de se forger une opinion personnelle sur l'envie de prendre le risque de fumer s'ils sont sous l'influence de la publicité des cigarettiers.

Selon la CFPT, le projet de loi sur les produits du tabac ne tient pas assez compte de l'état de la recherche en matière de prévention du tabagisme et offre encore trop de latitude aux publicitaires. Pour cette raison, les mesures prévues par la loi ne réduiront la consommation en Suisse que de manière négligeable et ne protégeront pas assez les enfants et les adolescents de l'influence de cette publicité. La CFPT regrette que l'occasion de diminuer les maladies et les décès à moindres coûts et de manière simple ne soit pas saisie.

Commission fédérale pour la prévention du tabagisme

Bruno Meili, président

Contact :

Bruno Meili, 079 441 85 15, meili@mediation.ch / info@mediation-meili.ch